

PROVINCE DE LIEGE



Note de politique générale - Budget 2006 -

Aux membres du Conseil provincial

Mesdames,

Mesdemoiselles,

Messieurs,

L'année 2006 terminera la première législature de ce 21^{ème} siècle.

Votre Députation permanente poursuit sa politique constructive. Cet exercice budgétaire ne sera pas un simple exercice de transition dans l'attente du résultat du scrutin d'octobre 2006 qui consacrera la nouvelle Assemblée provinciale et par là même son nouvel exécutif qui, de "permanent" deviendra alors "provincial".

En effet, le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, dont l'entrée en vigueur au cours de cette législature aura notamment recadré les compétences provinciales, verra sa pleine application se concrétiser au niveau du volet de la réforme des autorités provinciales et de l'introduction de la notion de méfiance constructive lors du renouvellement intégral des Conseils provinciaux.

** * **

"C'est sur le terrain de leur utilité et de leur efficacité que les Provinces seront jugées en ce début de 21^{ème} siècle. La Province de Liège, en ce qui la concerne, n'a pas peur de ce jugement".

Cette citation, tirée des conclusions de la déclaration de politique générale pour les années 2000 à 2006, permettra de démontrer, à l'heure du bilan et des comptes à rendre de sa gestion que Votre Députation permanente a mis un point d'honneur à respecter les engagements qu'elle avait pris envers votre Assemblée et la population en réalisant et en dépassant même l'ambitieux programme qu'elle s'était fixé pour la présente législature.

En attendant, la présente note de politique générale, répondant aux impératifs légaux et accompagnant le budget, vous donnera un aperçu de l'utilisation des moyens budgétaires définis pour l'année 2006 et que votre Assemblée sera amenée à voter dans les prochains jours.

Nul n'est besoin de préciser que ce budget tel qu'il vous est présenté s'inscrit dans la continuité des budgets précédents et s'intègre tout aussi parfaitement dans la déclaration de politique générale pour les années 2000-2006 et les trois axes développés, à savoir : l'Action, le Cœur et l'Image.

Cet exercice budgétaire 2006, dernier de la présente législature, est tout aussi important aux yeux de Votre Députation permanente.

** * **

La politique de la Région wallonne telle que définie dans son "Plan d'Actions prioritaires pour l'avenir wallon" de relance économique veut que les taxes locales imposées aux industries soient revues à la baisse, voire supprimées.

Ceci implique notamment la suppression de la taxe sur la force motrice (déjà supprimée en Province de Liège depuis 2002 ainsi que, depuis une quinzaine d'années, de nombreuses taxes dont certaines frappaient déjà les entreprises telle que la taxe sur le personnel occupé) et de la taxe industrielle compensatoire.

En compensation de ces pertes de revenus imposées aux Provinces, la Région wallonne a décidé de revoir la participation de ces dernières au financement et à la gestion des services d'incendie, qui devait contractuellement atteindre 12 % de la dotation du Fonds des provinces en 2006, et qui sera ramenée, par décision du Gouvernement wallon, à 8,41 % en 2006 puis progressivement à zéro en 2009.

La Wallonie a besoin d'entreprises ! La Province de Liège contribuera étroitement au développement économique du Pays de Liège et elle s'attelle déjà à son redéploiement suite à la fermeture de la sidérurgie à chaud par Arcelor. Des retombées financières nettement positives doivent d'ailleurs être attendues – et le contraire serait décevant! – des bénéfices de la revente des actions d'Arcelor par la Région wallonne.

Si notre institution s'inscrira volontiers dans la perspective d'une diminution de la pression fiscale, le Gouvernement wallon ne doit pas négliger le fait que les Provinces wallonnes en général et la Province de Liège en particulier, de par son bras opérateur de développement économique qu'est la SPI+, sont des acteurs privilégiés du redéploiement wallon et qu'à ce titre, elles ont besoin de moyens pour assurer le succès de leurs actions au bénéfice du citoyen et de l'entreprise.

Votre Députation permanente restera donc attentive aux mesures qui seront mises en œuvre par la Région wallonne pour compenser les pertes de recettes fiscales des pouvoirs locaux.

** * **

En matière d'enseignement, auquel est consacré une partie significative du budget provincial, ce secteur continuera à disposer des moyens nécessaires à développer son action tant au niveau de l'enseignement secondaire, spécial ou de promotion sociale que des Hautes écoles.

"La Wallonie a besoin de techniciens" – slogan porteur, l'enseignement de la Province de Liège y répond par une offre de formations bien adaptée.

L'extension des sections techniques et professionnelles plus attachées au redéploiement économique de la Région démontre la volonté de la Province de s'inscrire dans ce mouvement.

Les sections "sports-études" continueront leur développement; leur succès et l'inauguration de la piste d'athlétisme de Waremme en sont une preuve.

Après avoir mené à bien la réalisation de nouvelles infrastructures et débuté la construction de nouveaux locaux à l'IPEA de La Reid, pour les besoins de la Haute Ecole Rennequin Sualem, un effort particulier sera consenti en 2006 pour l'entretien, l'amélioration et la sécurisation des bâtiments scolaires existants.

"L'Espace Qualité Formation" créé par décision du Conseil provincial en 2002 verra ses missions globales se poursuivre toujours dans le but de promouvoir, renforcer et développer la qualité de l'enseignement et de la formation technique, professionnelle et scientifique.

Le "Webbus", véhicule itinérant équipé de postes de travail multimédia connectés à Internet, destiné à améliorer et rentabiliser l'utilisation des nouvelles technologies au sein des entreprises de la région continuera à sillonner notre Province afin de répondre aux nombreuses sollicitations. Le planning de réservation de cet outil démontre à suffisance qu'un besoin réel existait en la matière et que la Province de Liège a su faire face à cette demande. Dès 2006, une aide financière sera accordée aux personnes souhaitant augmenter leurs compétences en la matière auprès d'un opérateur reconnu.

A l'Institut de Formation des Agents des Services Publics, qui sera bientôt doté de nouveaux locaux sur le site de Seraing, outre les formations habituelles dispensées par ses différentes écoles, la formation spécifique à l'utilisation du matériel et du réseau "Astrid" est d'ores et déjà dispensée aux policiers amenés à utiliser ce nouvel outil de communication. La formation sera étendue aux autres intervenants des différents services de secours, dès que les données techniques seront connues.

En matière de culture, l'imposant projet de création du vaste ensemble muséal incluant Saint-Antoine et le Musée de la Vie Wallonne, projet considéré comme une des priorités de la législature se verra doté des moyens nécessaires à son parachèvement tout en poursuivant la politique de grandes expositions et manifestations.

De même, la bibliothèque des Chiroux recevra un nouveau logiciel informatique lui permettant ainsi d'encore mieux coordonner une politique dynamique de la lecture en Province de Liège en partenariat avec les communes.

Le Château de Jehay, reconnu patrimoine exceptionnel de Wallonie, nécessite manifestement son développement tant historique que touristique.

Il est un des fleurons du patrimoine provincial et un outil incontestable de l'animation touristique et culturelle de la région. De nouveaux investissements tant fonctionnels qu'en personnel seront consentis pour en continuer la restauration et le fonctionnement notamment lors de l'organisation, dans les dépendances rénovées, de rencontres culturelles et de séminaires d'un jour.

A Wégimont, le nouveau complexe de piscines mis en œuvre et inauguré en pleine activité saisonnière du Domaine sera totalement parachevé et disponible de façon optimale pour le début de la prochaine saison.

Le tourisme, dans le contexte de reconversion que nous connaissons, constitue un atout économique majeur pour le redéploiement de la Province de Liège.

Les actions de la Fédération du Tourisme doivent être encouragées et soutenues avec des moyens supplémentaires.

Il en va ainsi de ses initiatives en faveur du développement du tourisme fluvial sous ses différentes facettes dans les croisières en bateaux-hôtels. Il convient en outre de conforter Liège comme capitale wallonne du tourisme fluvial.

Notons également le rôle joué par notre Fédération du Tourisme dans le lancement et la coordination de ce nouveau produit touristique et eurégional que sont "Les Châteaux de la Meuse" qui bénéficiera de subsides Interreg et de la Région wallonne.

La Province de Liège, fidèle à sa devise "A l'écoute de tous les sports et de tous les sportifs", renforcera ses aides spécifiques en matière de formation des jeunes et de la promotion d'actions sportives.

Un nouveau revêtement sera apposé sur la piste du complexe de Naimette-Xhovémont dont le site, devenu incontournable pour l'organisation d'épreuves d'athlétisme de haut niveau, se verra de la sorte considérablement amélioré.

En parfaite synergie avec la Région wallonne et les provinces de Hainaut et de Namur, ainsi qu'avec les villes-étapes, la Province de Liège accueillera le départ du "Giro d'Italia", célébrant ainsi ces deux événements historiques attachant la Belgique à l'Italie que sont le 60^{ème} anniversaire du traité belgo-italien sur le charbon (23 juin 1946) et le 50^{ème} anniversaire de la catastrophe du Bois du Cazier à Marcinelle où 136 mineurs italiens trouvèrent la mort le 8 août 1956.

Après le départ du Tour de France en 2004, c'est le deuxième grand départ d'un Tour cycliste de renommée mondiale qui est organisé, au cours de cette législature, en Province de Liège. La renommée européenne et mondiale de notre Province en matière sportive, d'accueil touristique et surtout économique ne pourra en souffrir, elle qui accueillera une nouvelle fois, cela devient une habitude, une grande épreuve cycliste internationale, mettant de la sorte notre région sous les feux de l'actualité. Les retombées d'un tel événement sont innombrables et contribuent à donner une image positive de la Province de Liège, bien au-delà de ses frontières.

Diverses manifestations extra-sportives se dérouleront également en marge de ce grand événement, notamment dans le cadre de la Charte d'amitié unissant la Province de Liège et celle de Frosinone ainsi que, lors du week-end de la Pentecôte 2006, les Retrouvailles des Jumelages italo-liégeois, qui réuniront, lors d'un week-end festif, les délégations des communes italiennes et des communes liégeoises jumelées entre elles.

La Communauté germanophone continuera à bénéficier pleinement de l'accord de coopération signé avec la Province de Liège.

En matière de santé, après la réorganisation des laboratoires et leur rééquipement qui s'achèvent, c'est le service des Cars de Dépistage mobile qui poursuit le développement de dépistages de qualité proposés à la population de la Province de Liège.

Ainsi, le dépistage du cancer du sein, déjà proposé aux dames de 40 à 49 ans, en plus des dames de 50 à 59 ans, sera aussi proposé aux dames de 70 à 75 ans.

De même, le dépistage du cancer de la prostate sera également proposé aux hommes de 70 à 75 ans.

Un nouveau dépistage sera lancé début 2006 : la détection de l'insuffisance rénale, proposée aux dames et hommes de 45 à 75 ans habitant la Province de Liège. Cette détection, avec la collaboration scientifique de l'Université de Liège, permettra de réaliser une étude d'incidence destinée à évaluer l'étendue de l'insuffisance rénale au sein de la population de notre Province et par là même de piloter les futurs axes de santé.

Il devient aujourd'hui nécessaire d'évaluer l'état nutritionnel de la population. L'obésité, les régimes alimentaires, les suppléments nutritionnels sont loin d'être maîtrisés.

Ici aussi, la Province de Liège se veut novatrice et se donne les moyens de réaliser une étude sur un panel de 1.000 personnes uniformément réparties sur le territoire provincial. Cette étude centralisée par le Département de Médecine générale de la Faculté de médecine, sera réalisée grâce à la collaboration de 50 médecins généralistes de la Province.

Un dosage des anti-oxydants permettra de définir l'état de santé moyen de la population et, secondairement, de donner des conseils utiles à la population en matière d'habitudes alimentaires notamment.

Autre domaine d'importance où la Province de Liège va confirmer son rôle pionnier en matière de Santé : le défibrillateur cardiaque externe automatique.

Tous les services provinciaux de grand passage seront équipés d'un défibrillateur automatique et le personnel volontaire sera formé par notre Institut de Formation (EPAMU) aux premiers gestes de réanimation et à l'utilisation de l'appareil automatique, d'une grande simplicité.

La Province de Liège saisit l'opportunité d'être pilote en la matière et espère que son exemple sera rapidement suivi par l'équipement des lieux publics : grands magasins, gares, stades, aéroports, cinémas,...

Enfin, une campagne de détection de la surdit  chez les jeunes de 15 à 25 ans sera également mise en route au travers de la Province. Des statistiques récentes confirment les dégâts bien réels et irréversibles au niveau de l'audition de nombreux jeunes à la suite des agressions sonores multiples et répétées et des excès de décibels subis par l'organe de l'audition.

La Maison du Social continuera, en association avec l'asbl "Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège", à développer de nouveaux services et opportunités de rencontres à destination de l'ensemble du monde associatif social de la Province de Liège. Il en va ainsi des rencontres transversales biannuelles du social qui permettent aux acteurs et autres intervenants concernés d'échanger leurs expériences quel que soit leur secteur d'activités respectif.

Dans le domaine de l'information et de la prévention des Addictions, le Département des Affaires sociales aura l'occasion de valoriser l'ensemble de ses actions et notamment l'opération Diabolo-Manques dans le cadre du premier Congrès international de la francophonie en la matière qu'il co-organise avec le Ministère de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, des modifications vont être proposées au niveau des règlements provinciaux en matière de prêts aux jeunes ménages qui vont devenir des "Prêts Installation Jeunes" mais également de nos prêts au logement (prêts hypothécaires et prêts complémentaires) pour tenir compte d'une part, de l'évolution de la société en général et d'autre part, des conditions du marché notamment immobilier.

Dans le secteur agricole, dans le cadre plus précis de l'amélioration de la qualité des produits et de l'environnement, une augmentation des moyens accordés à l'asbl Céréales+ servira à des recherches sur la traçabilité des produits et à compléter les logiciels dans ce domaine.

Le personnel provincial, une fois de plus, ne sera pas oublié lors du prochain exercice budgétaire car les dispositions relatives à l'augmentation du pécule de vacances seront d'application totale en 2006, anticipant de la sorte la date butoir de 2009 recommandée pour l'application intégrale de ces nouvelles dispositions.

Au vu de ce qui précède, il est évident que la présente législature se terminera comme elle a commencé : "sur les chapeaux de roues" !

* * *

Prolongement des actions développées, amélioration de leur qualité et de leur rayonnement, mise en œuvre de nouveaux projets, telles sont les lignes maîtresses du budget 2006 de la Province de Liège.

* * *

Dans la présentation qui va suivre, il a été procédé à des regroupements fonctionnels destinés à comparer les ventilations de chaque budget ou de chaque fonction.

Ces regroupements ont été effectués en tenant compte de la liste de base des fonctions de la "Nouvelle Comptabilité provinciale" telle que publiée dans l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la Comptabilité provinciale.

Il nous a cependant paru opportun de séparer de la fonction générale "ENSEIGNEMENT, CULTURE, LOISIRS, CULTES ET LAICITE" les informations relatives à l'enseignement du reste.

- **Non imputables aux fonctions**
Recettes et dépenses générales
Dette générale
Fonds
Impôts
Assurances
- **Administration générale**
Autorités provinciales
Administration provinciale
Patrimoine privé
Services généraux
Calamités et étranger
- **Ordre public et sécurité**
- **Communications, Voies navigables**
Communications routières
Voies navigables – hydraulique
- **Economie**
Economie, Commerce et artisanat
Industrie et énergie
Tourisme
- **Agriculture**
- **Enseignement**
Enseignement – Affaires générales
Centres Psycho-médico-sociaux
Enseignement secondaire
Enseignement supérieur
Enseignement pour handicapés
- **Culture, Loisirs, Cultes et laïcité**
Complexes de délasserment
Formation de la jeunesse
Culture, loisirs, fêtes et cérémonies
Sports, délasserments de plein air, parcs
Arts
Cultes et laïcité
- **Action sociale et Santé publique**
Interventions sociales et famille
Soins de santé
Hygiène et salubrité publique
- **Logement et aménagement du territoire**

Province de Liège



BUDGET ORDINAIRE 2006

ASPECT GENERAL

L'aspect général du budget 2006 ordinaire se présente comme suit :

1.- Dépenses du budget ordinaire :

- Dépenses de personnel :	266.392.936,00 €
- Dépenses de fonctionnement :	39.222.294,00 €
- Dépenses de transferts :	21.500.251,00 €
- Dépenses de dette :	27.263.981,00 €

Soit un total de 354.379.462,00 €

Le montant total des dépenses hors subventions-traitements se situe à 254.437.522,00 €.

Comparativement au budget initial de 2005 (348.213.582,00 €), les dépenses augmentent globalement de l'ordre de 1,77 %.

2.- Recettes du budget ordinaire :

- Recettes de prestations :	45.776.237,00 €
- Recettes de transferts :	297.759.910,00 €
- Recettes de dette :	12.994.678,00 €

Soit un total de 356.530.825,00 €

Comparativement au budget initial 2005 (351.245.221,00 €), les recettes sont en augmentation globale d'environ 1,50 %.

Le résultat de l'exercice propre, soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, est donc de 2.151.363,00 €.

Le résultat global de l'exercice 2006, constitué du résultat des exercices antérieurs, présente un boni de 2.013.752,24 €. Ce résultat tient également compte d'un montant de 7.339.438,00 € prélevé en faveur du budget extraordinaire en vue d'effectuer des dépenses sur fonds propre, donc sans recourir à l'emprunt.

Les graphiques, les rubriques et les renseignements ou observations qui suivent vous indiqueront, pour 2006, les choix effectués tout en vous permettant de mieux cerner les raisons de leur élaboration.

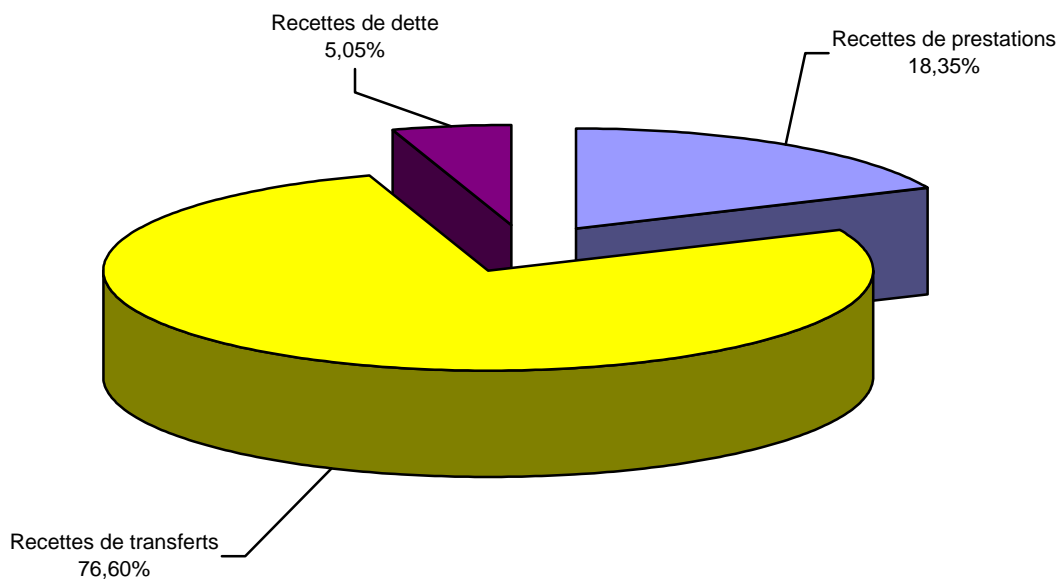
RECETTES ORDINAIRES 2006

Dans le budget, les recettes sont classées en :

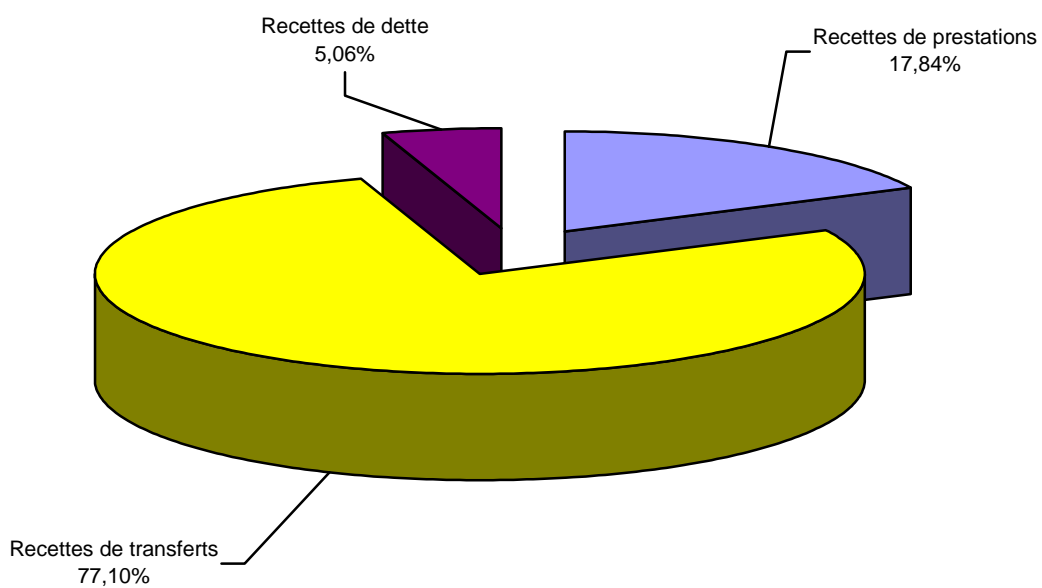
- 1. Recettes de prestations : il s'agit des recettes courantes provenant de services rendus par la province ou de la fourniture de biens soit aux entreprises et ménages, soit aux autres pouvoirs publics.*
- 2. Recettes de transferts : il s'agit de revenus ou de certains capitaux provenant des autres pouvoirs publics, des ménages ou des entreprises comme par exemple les taxes, impôts, les subventions traitements et de fonctionnement ou encore le Fonds des provinces.*
- 3. Recettes de dette : celles provenant des créances ou du patrimoine provincial. Exemples : les dividendes provenant des participations provinciales, intérêts créditeurs sur les comptes bancaires,...*

RECETTES ORDINAIRES 2006

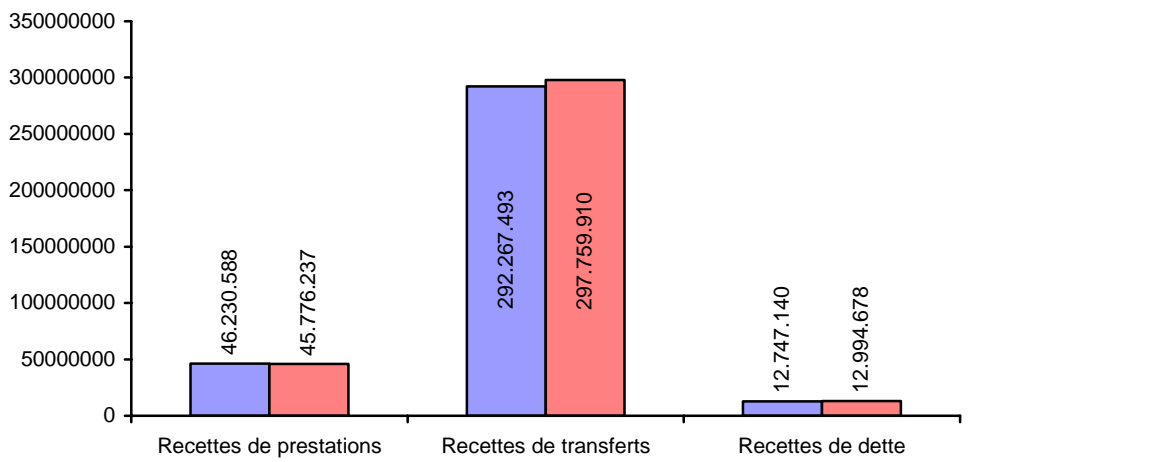
REPARTITION DES RECETTES ORDINAIRES 2005
(hors subventions-traitements)



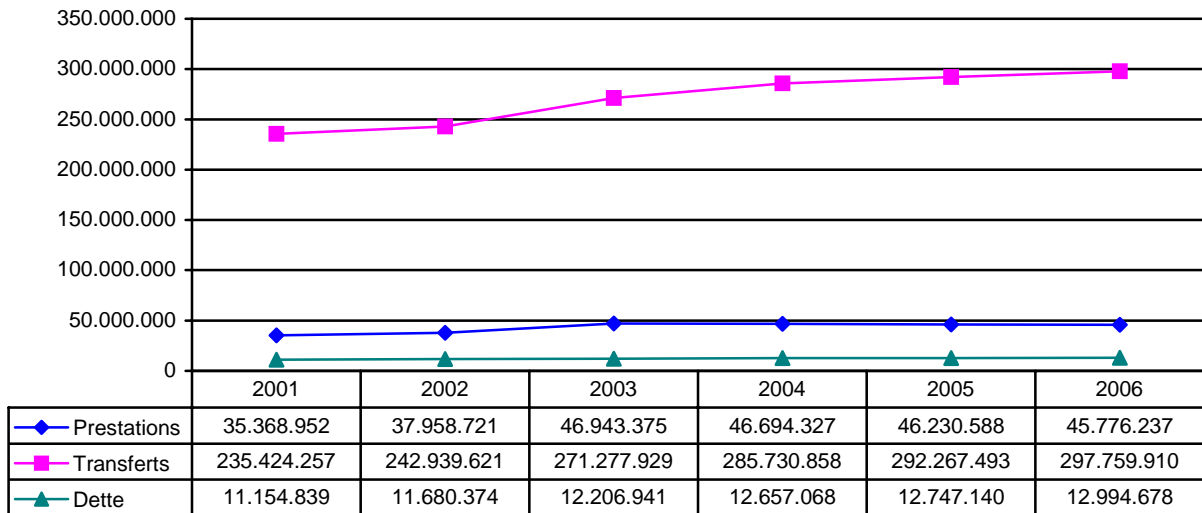
REPARTITION DES RECETTES ORDINAIRES 2006
(hors subventions-traitements)



EVOLUTION DES RECETTES

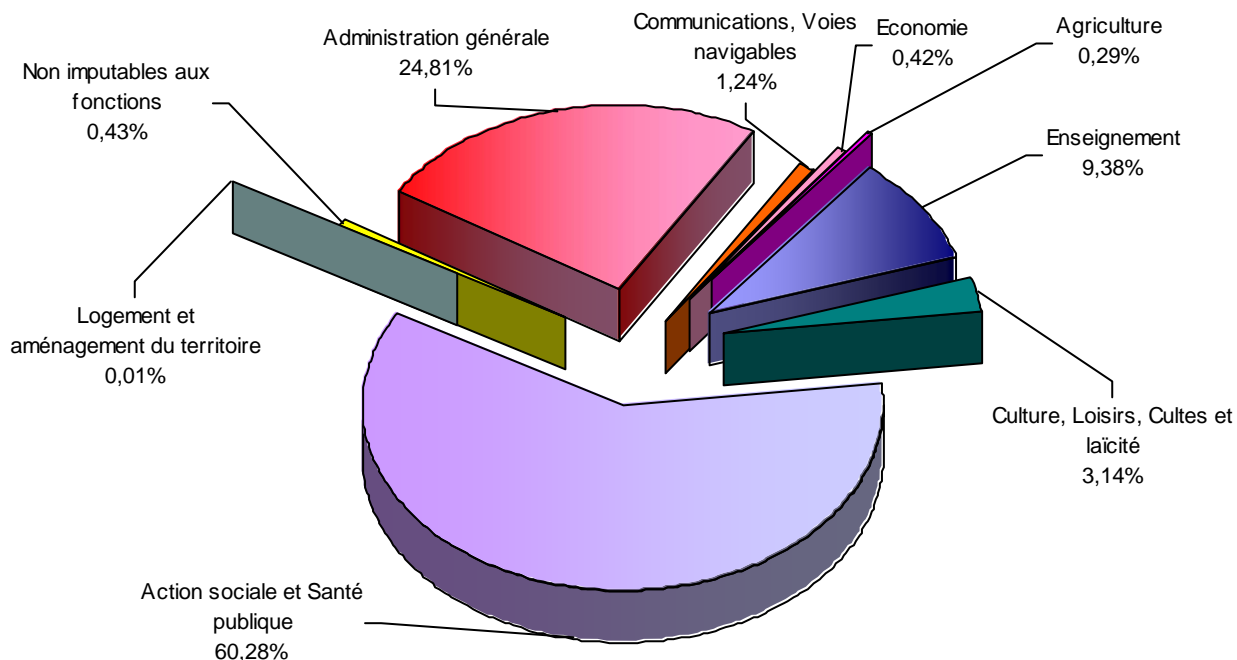


EVOLUTION DES DIFFERENTS TYPES DE RECETTES ORDINAIRES

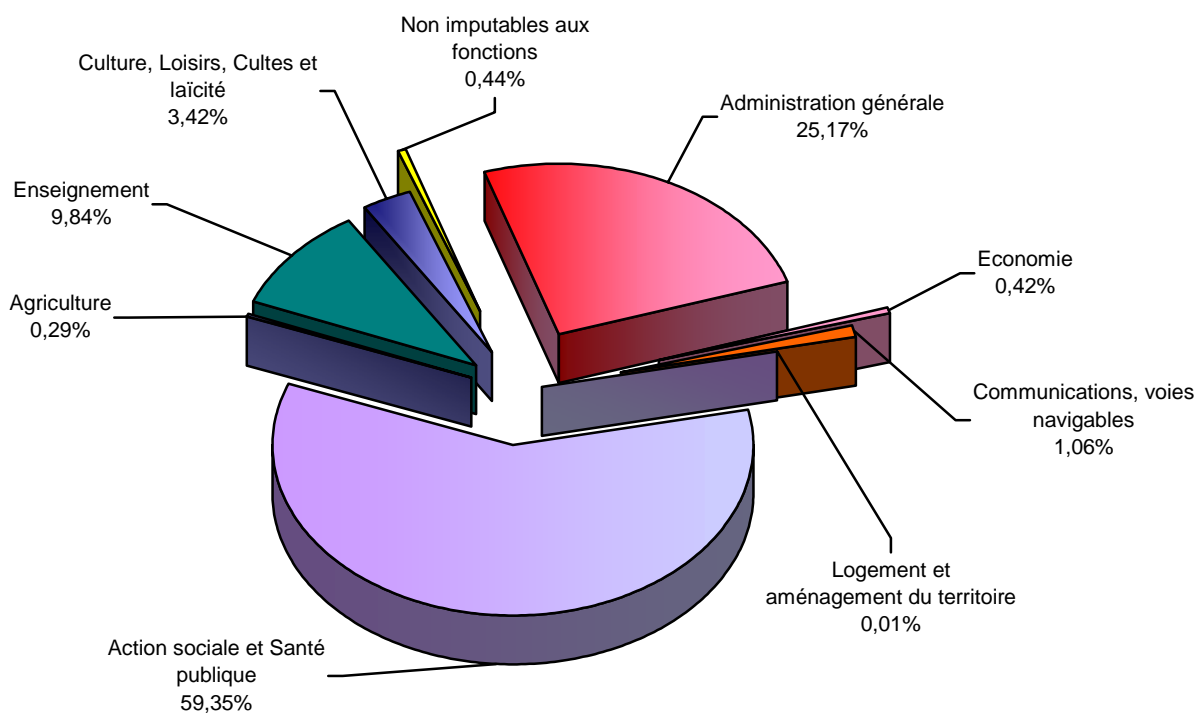


RECETTES DE PRESTATIONS

REPARTITION DES RECETTES 2005 PAR FONCTION



REPARTITION DES RECETTES 2006 PAR FONCTION



L'érosion lente des recettes de prestations est une conséquence des tarifs généralement très avantageux pratiqués par la Province de Liège ainsi que des nombreux services gratuits rendus à la population. Ces tarifs adoptés par le Conseil provincial, seule autorité habilitée à voter les règlements tarifs, se veulent généralement très démocratiques afin de faciliter l'accès au plus grand nombre possible de citoyens.

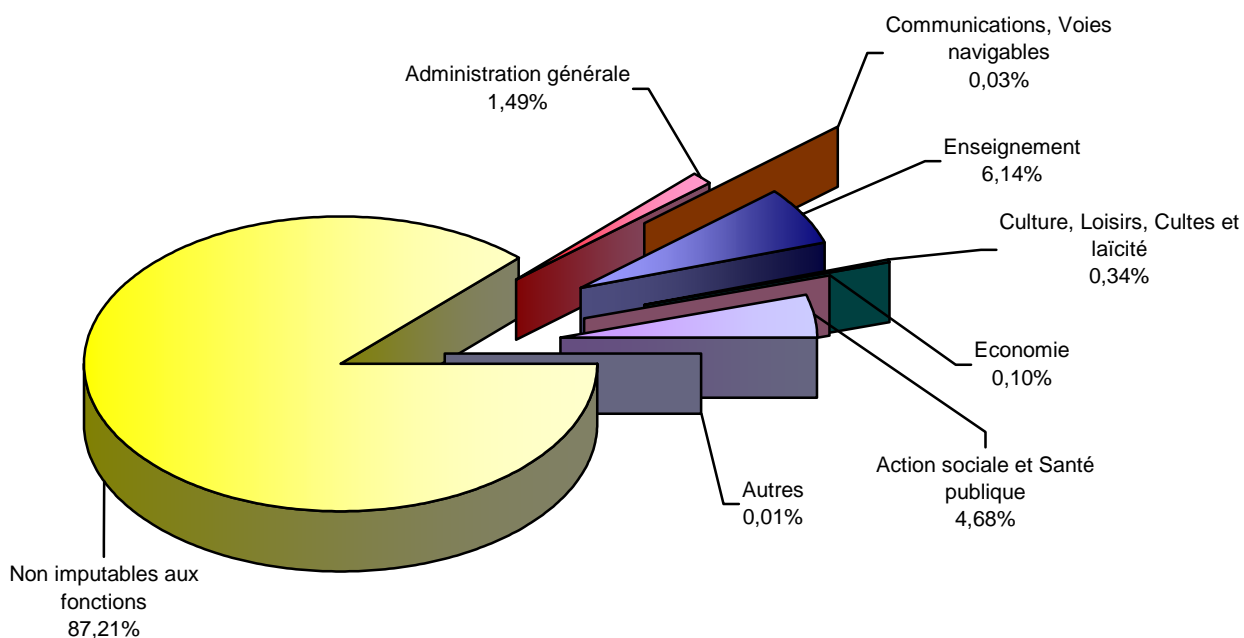
Il est bien entendu que les évolutions prévues, tant à la hausse qu'à la baisse prennent en considération les spécificités des divers établissements et services provinciaux. Certains évènements plus ponctuels influencent également leur évolution tel que la réouverture pour une saison complète du domaine de Wégimont où le nouveau complexe de piscines sera opérationnel dès l'ouverture de la saison et non pas en cours de saison comme cette année.

Il y a lieu de noter également que la diminution progressive du nombre d'agents du Centre Princesse Astrid de la Gleize mis à disposition du Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle (CHPLT) de Verviers lors de la reprise de l'activité induit une diminution des remboursements des dépenses de personnel.

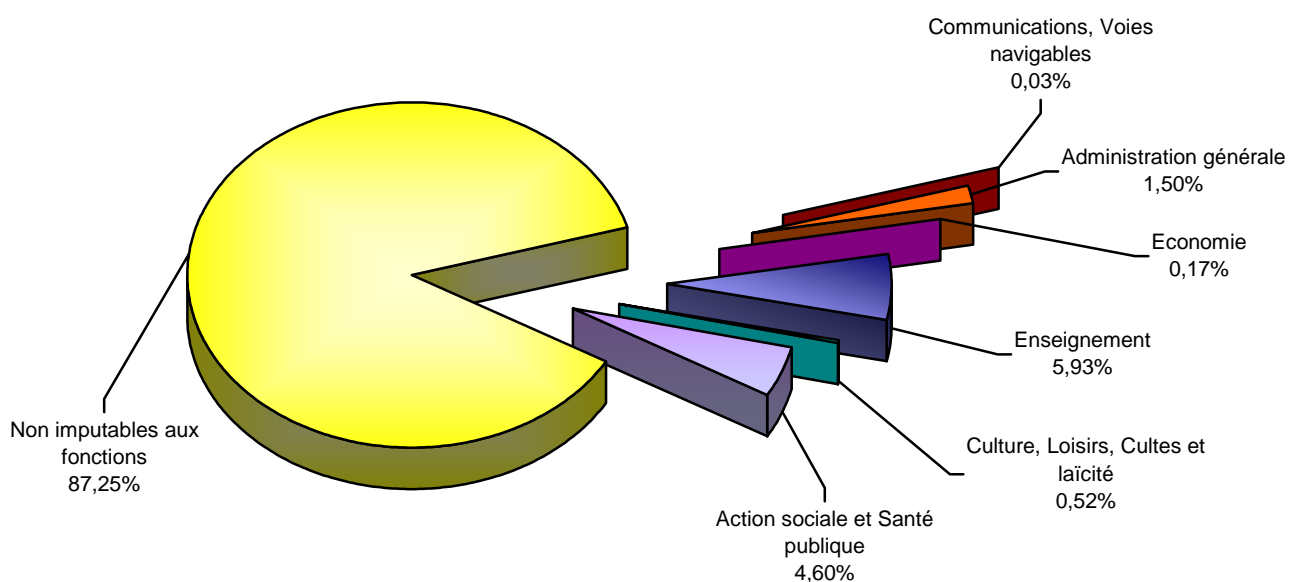
Ces recettes, qui constituent néanmoins des remboursements de dépenses de personnel, sont classées sous cette rubrique du budget.

RECETTES DE TRANSFERTS

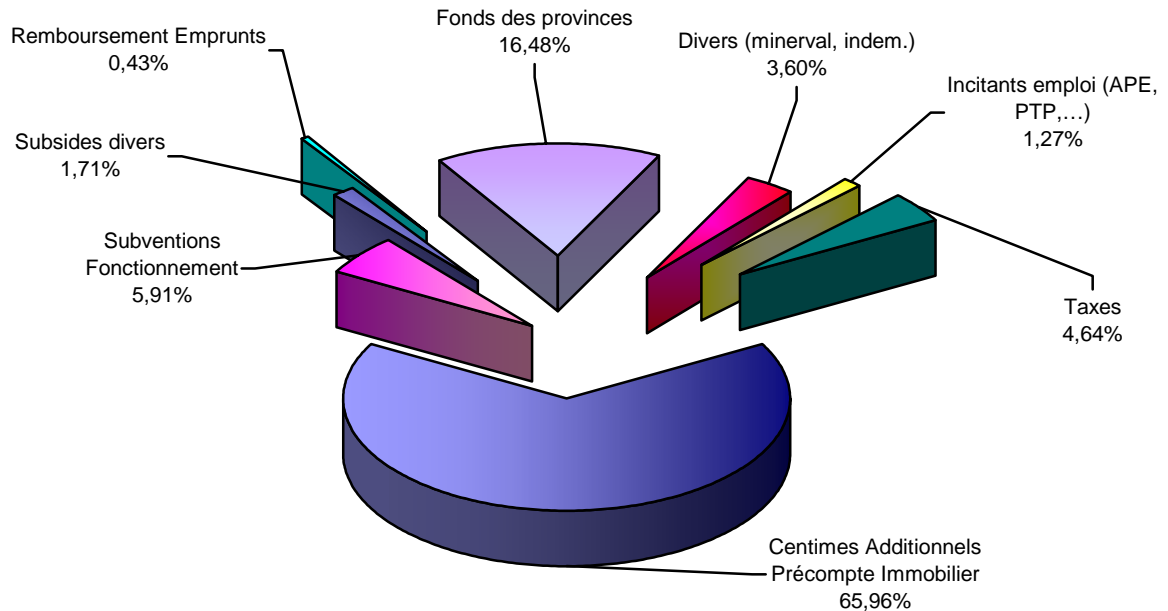
REPARTITION DES RECETTES 2005 PAR FONCTION (hors subventions-traitements)



REPARTITION DES RECETTES 2006 PAR FONCTION (hors subventions-traitements)



**REPARTITION DES RECETTES 2006 PAR OBJET
(hors subventions-traitements)**



Les subventions traitements et de fonctionnement de l'enseignement ainsi que les recettes provenant des impôts et de la fiscalité constituent, à elles seules, presque la totalité des recettes de transferts.

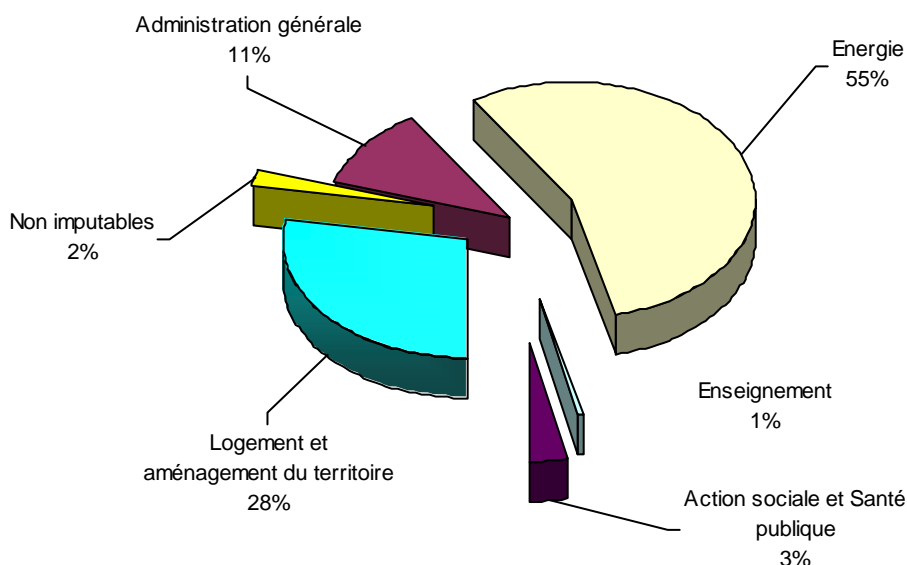
Abstraction faite des subventions de l'enseignement, les recettes de la fiscalité et du Fonds des provinces représentent pratiquement 87% des recettes de transferts.

Le financement des actions prioritaires pour l'avenir wallon (plan Marshall) aura un impact évident sur ces composantes.

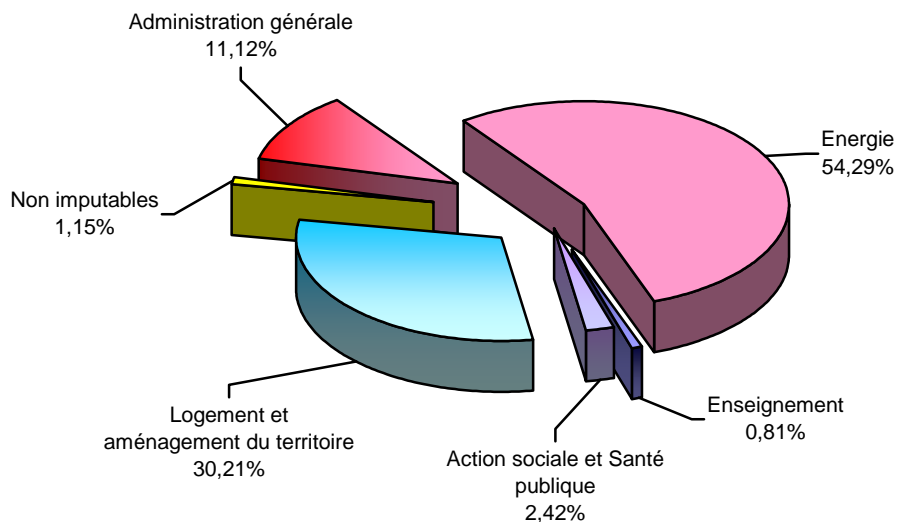
- *suppression progressive de la taxe industrielle compensatoire à raison de 25% à partir de 2006 et ainsi de suite jusqu'à suppression totale ;*
- *exonération du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage sur les grandes entreprises dans les zones franches et sur les PME partout en Wallonie ;*
- *solidarité interprovinciale affectant la clé de répartition du Fonds des provinces.*

RECETTES DE DETTE

REPARTITION DES RECETTES 2005 PAR FONCTION



REPARTITION DES RECETTES 2006 PAR FONCTION



Les dividendes obtenus dans le cadre de la participation provinciale dans les intercommunales et les remboursements (intérêts et amortissements) des prêts accordés par la Province de Liège à des taux préférentiels en matière de prêts à la construction et de prêts aux jeunes ménages constituent les principales recettes de dette.

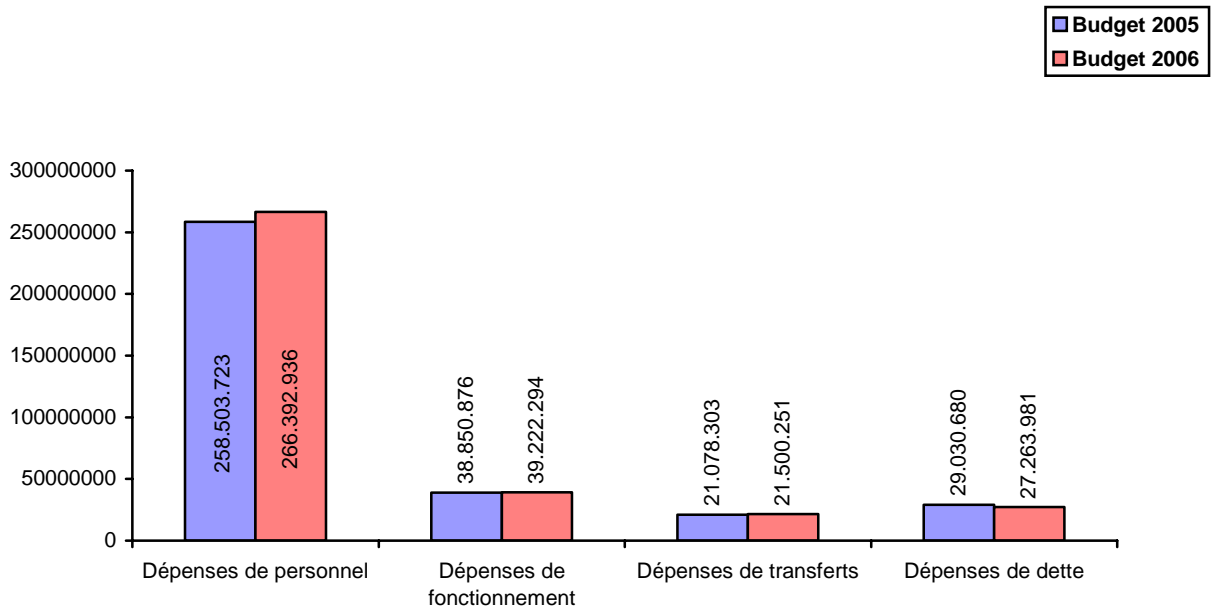
DEPENSES ORDINAIRES 2006

Les dépenses ordinaires sont classées dans quatre rubriques :

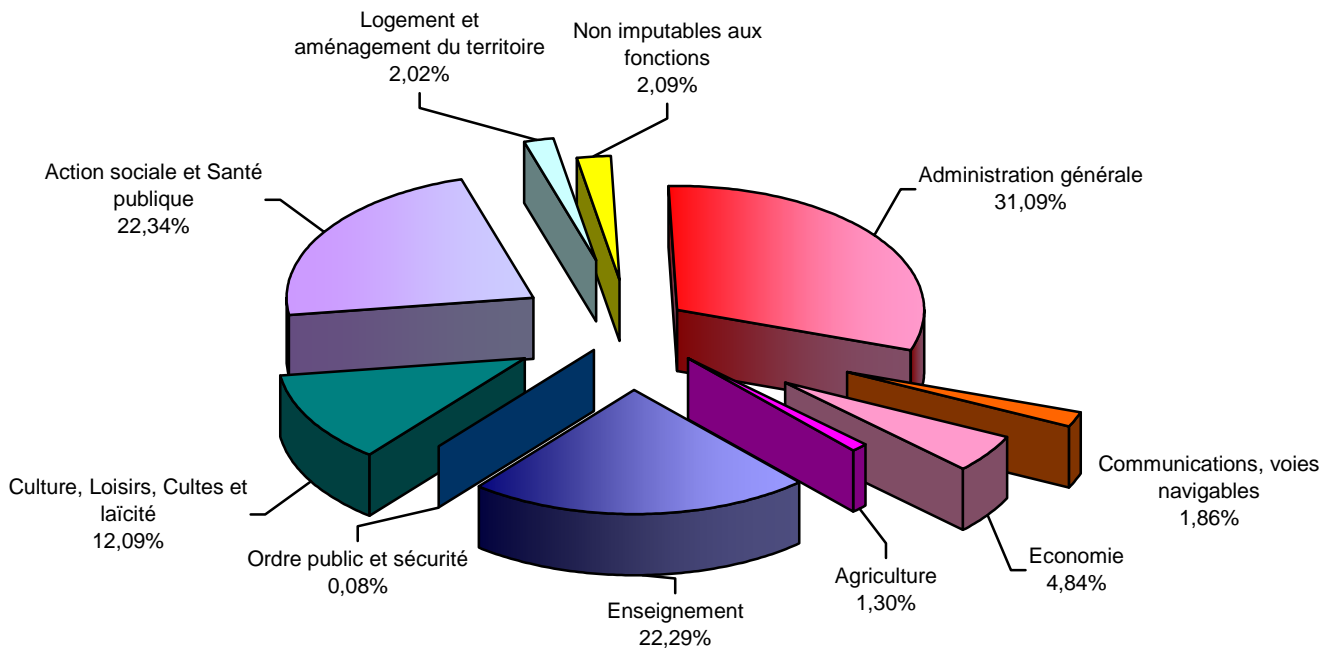
- 1. Dépenses de personnel : les dépenses portées dans cette rubrique couvrent la rémunération du personnel au sens large et englobent également les charges patronales. A titre d'exemple : traitements et salaires, pécules de vacances, cotisations patronales à l'ONSSAPL, les pensions à charge de la province, les frais de déplacements du personnel, du domicile vers le lieu de travail, mais aussi les rémunérations des mandataires et les jetons de présence,...*
- 2. Dépenses de fonctionnement : il s'agit des dépenses couvrant l'activité courante des services et établissements provinciaux. Exemples : frais de téléphone, informatique, frais de fonctionnement des bâtiments,...*
- 3. Dépenses de transferts : sont classés dans cette rubrique les moyens financiers affectés par la province au profit d'autres organismes du secteur public ou privé ou aux particuliers. Exemples : subsides, participation au déficit des hôpitaux,...*
- 4. Dépenses de dette : cette rubrique comprend les dépenses effectuées pour le remboursement des emprunts contractés par la province, notamment les intérêts et les amortissements des emprunts.*

DEPENSES ORDINAIRES 2006

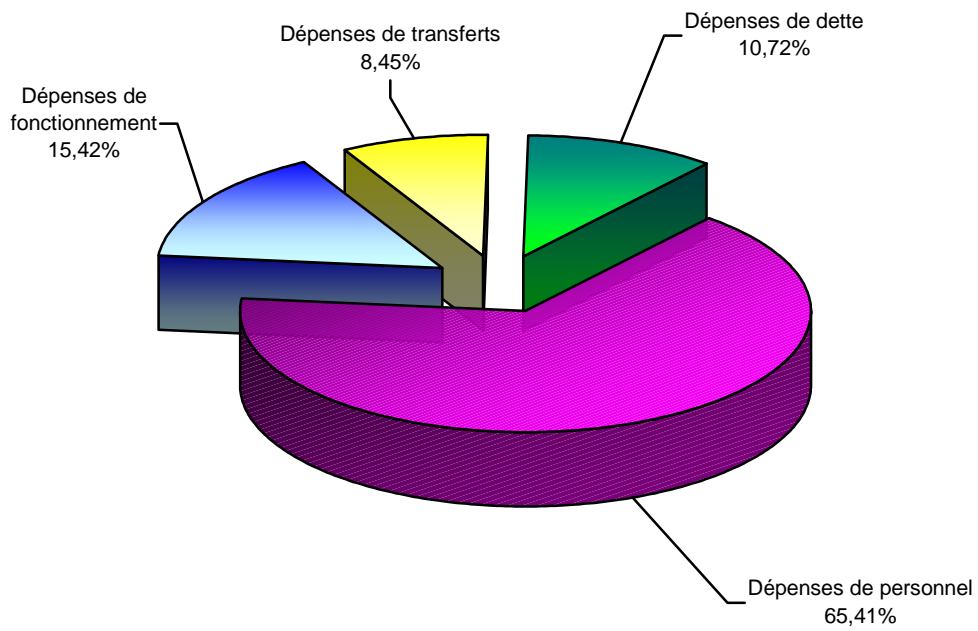
EVOLUTION DES DEPENSES



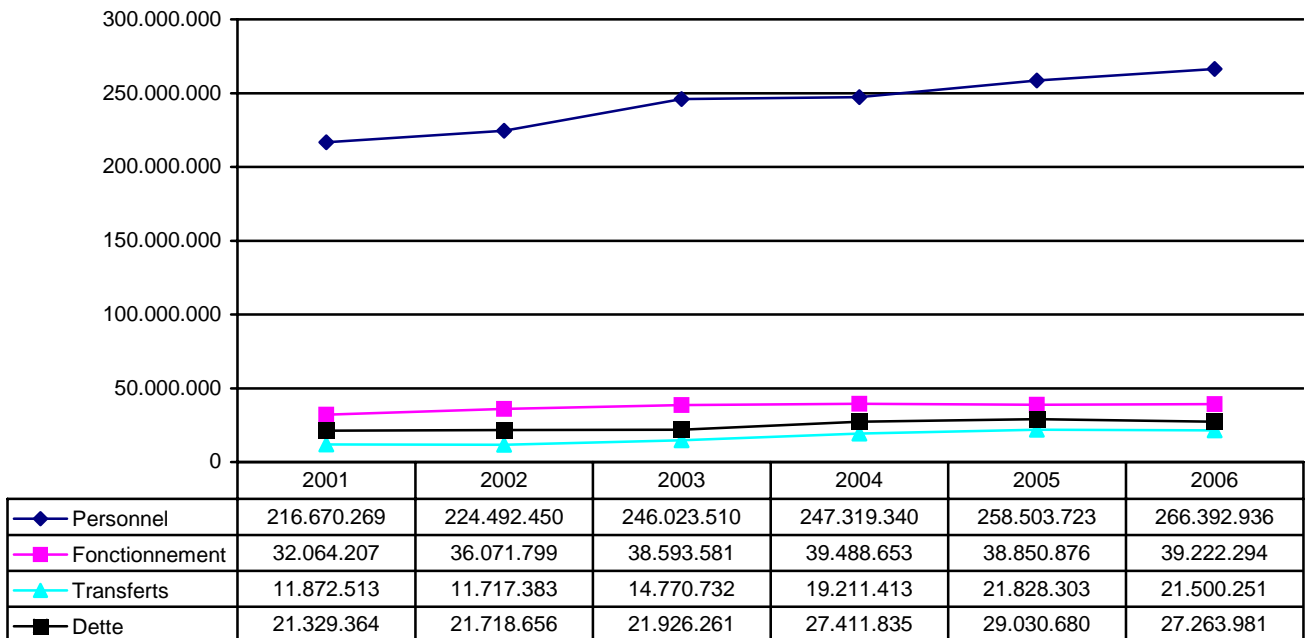
REPARTITION DES DEPENSES ORDINAIRES 2006 PAR FONCTION (hors subventions-traitements)



REPARTITION DES DEPENSES ORDINAIRES 2006 PAR NATURE (hors subventions-traitements)

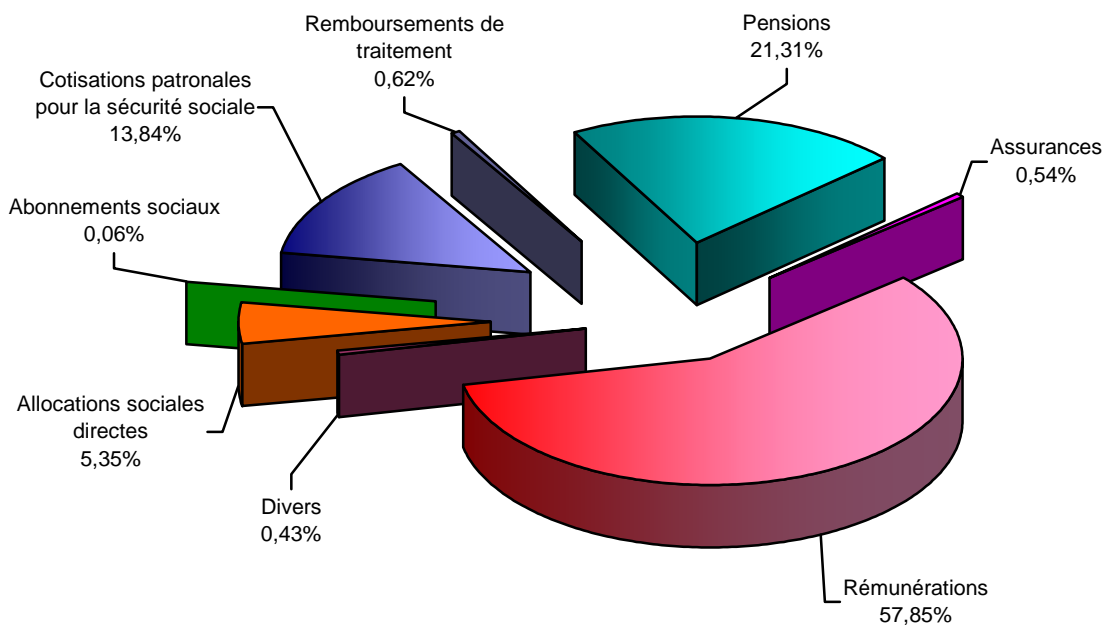


EVOLUTION DES DIFFERENTS TYPES DE DEPENSES ORDINAIRES

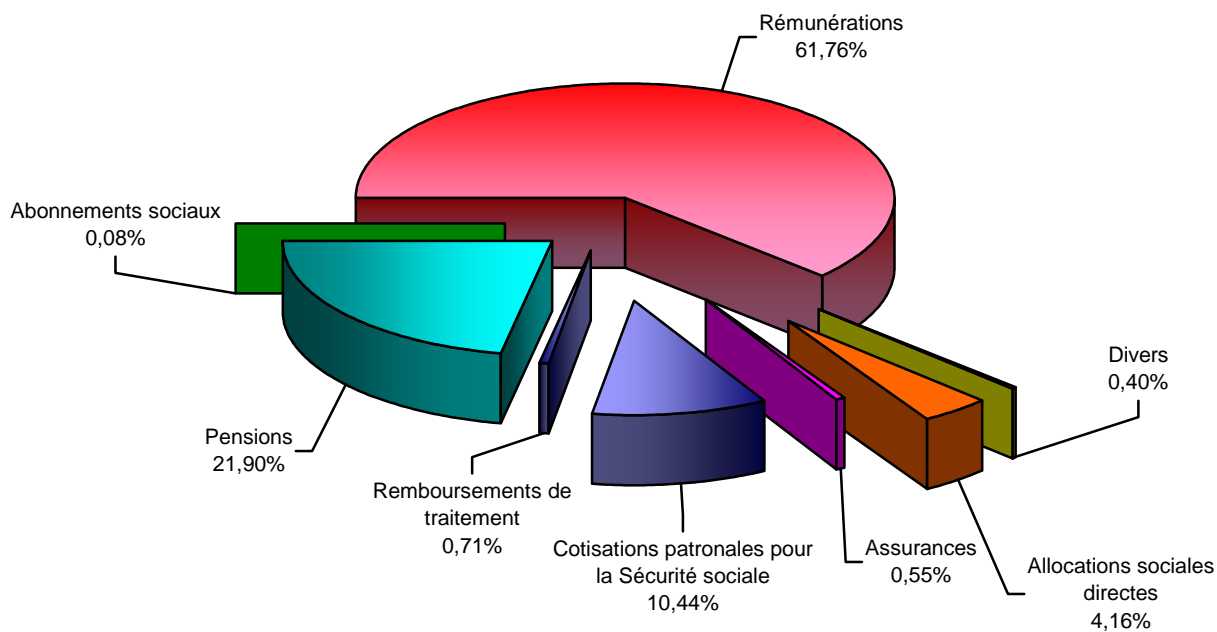


DEPENSES DE PERSONNEL

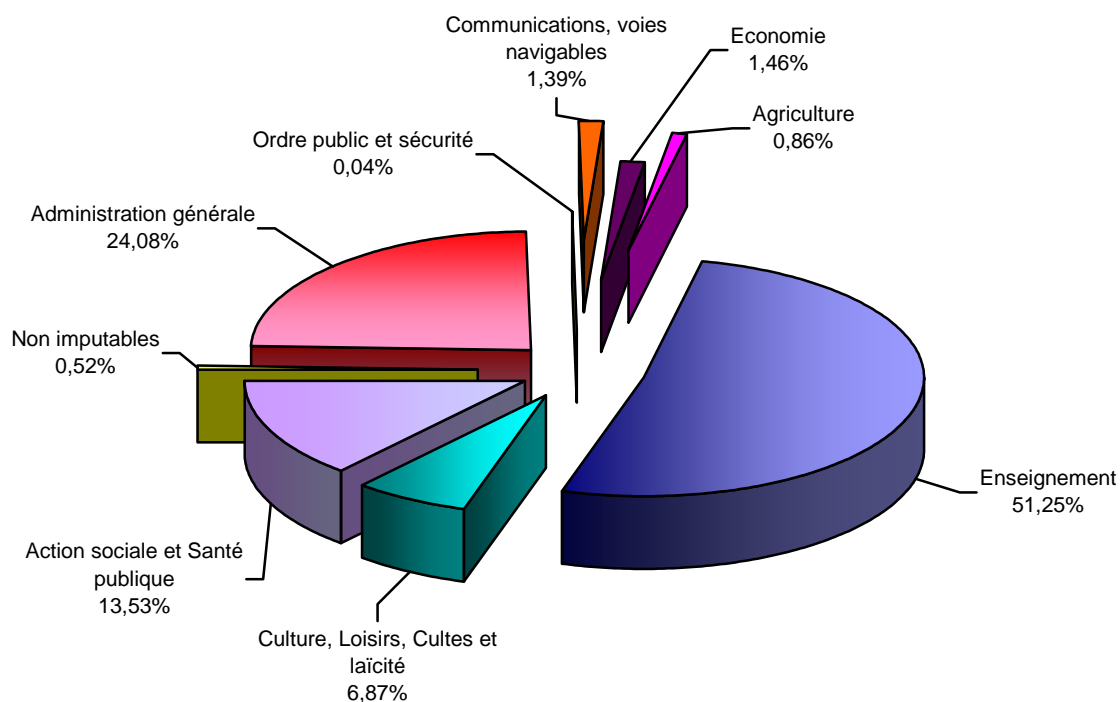
REPARTITION DES DEPENSES 2005 PAR OBJET
(hors subventions-traitements)



REPARTITION DES DEPENSES 2006 PAR OBJET
(hors subventions-traitements)



**REPARTITION DES DEPENSES 2006 PAR FONCTION
(avec subventions-traitements)**



Avec 65,41% des dépenses ordinaires, les dépenses de personnel, sans tenir compte des subventions-traitements, représentent bien entendu la catégorie des dépenses la plus importante. Si l'on tient compte des subventions-traitements, ce pourcentage monte à 75,17 des dépenses totales.

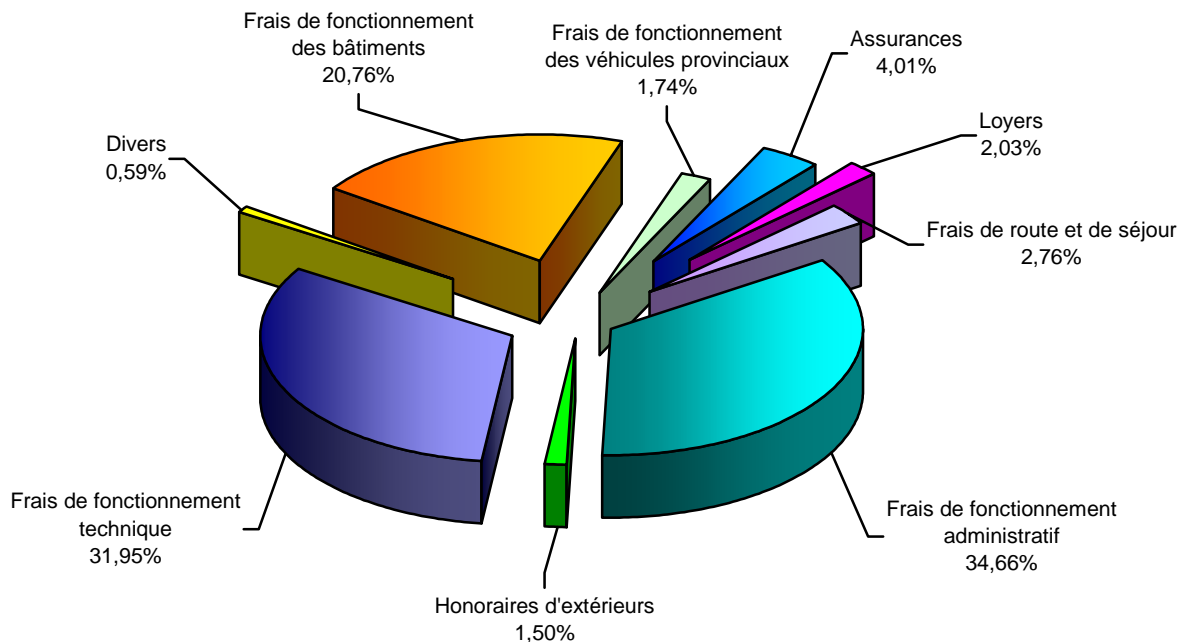
Elles sont en augmentation d'environ 3,05% par rapport à 2005.

Cette augmentation tient compte d'un saut d'index probable en 2006, de l'augmentation de l'effectif notamment suite à la reprise des Chiroux-Croisiers, des évolutions de carrière et des augmentations barémiques.

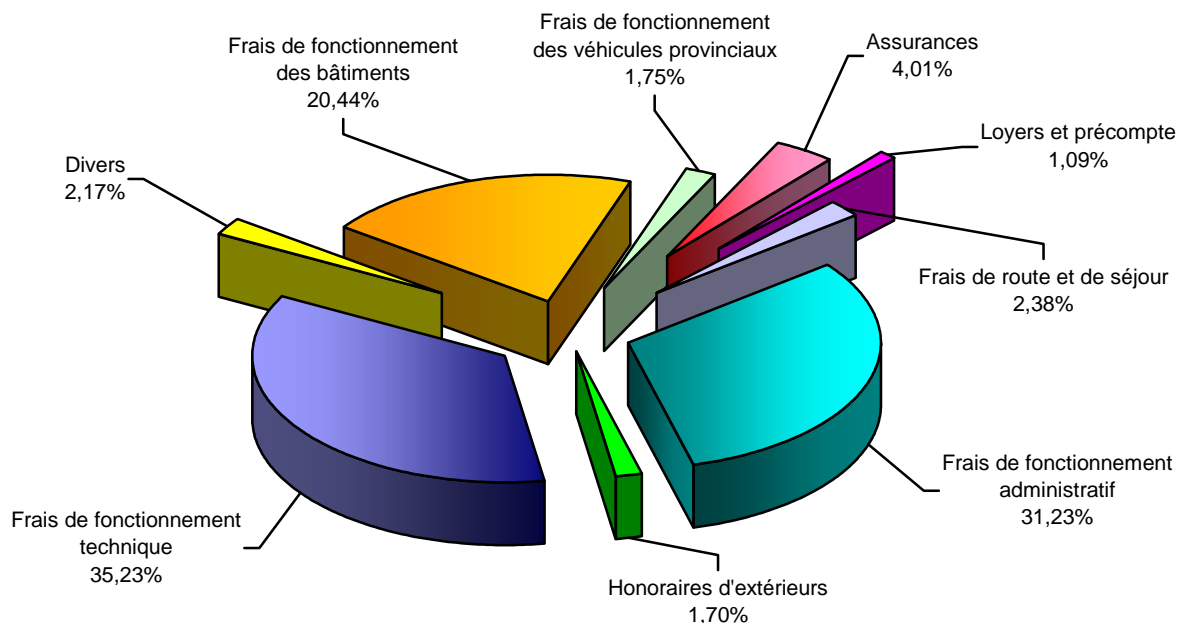
Cette augmentation résulte aussi de la prise en compte de l'amélioration substantielle du pécule de vacances. Dès 2006, l'ensemble du personnel bénéficiera d'un pécule de vacances équivalant à 92% du traitement du mois de mars de l'année de référence.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

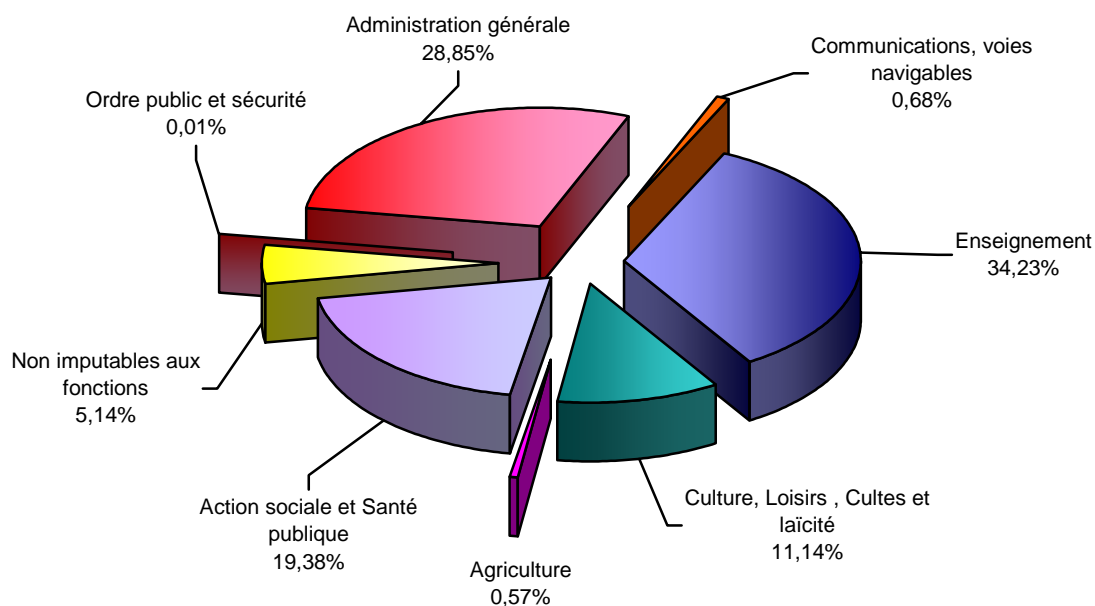
REPARTITION DES DEPENSES 2005 PAR OBJET



REPARTITION DES DEPENSES 2006 PAR OBJET



REPARTITION DES DEPENSES 2006 PAR FONCTION



Les dépenses de fonctionnement représentent la deuxième catégorie de dépenses par ordre de grandeur.

Ce type de dépenses fait l'objet d'un examen attentif en vue de pouvoir les maîtriser mais aussi, le cas échéant, pouvoir les adapter en fonction des besoins spécifiques des services et établissements provinciaux.

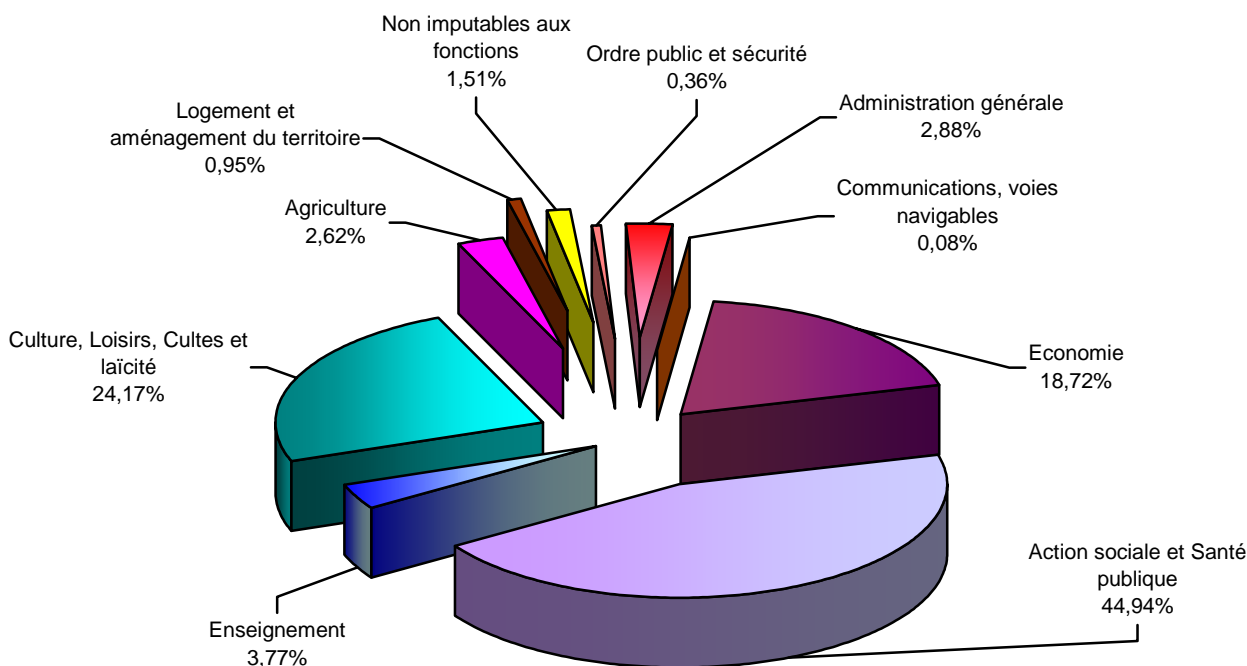
Il y a lieu également de remarquer que si elles peuvent s'analyser en regard des recettes qu'elles peuvent engendrer, elles n'en restent pas moins tributaires de l'évolution du coût de la vie et de la conjoncture économique tant nationale qu'internationale.

C'est ainsi que l'augmentation des produits pétroliers et dérivés a été répercutée dans les prévisions budgétaires 2006.

Il est également tenu compte de l'organisation des élections communales et provinciales en 2006 lesquelles provoquent inmanquablement une série de dépenses d'organisation malgré un remboursement effectif par les communes.

DEPENSES DE TRANSFERTS

REPARTITION DES DEPENSES 2006 PAR FONCTION



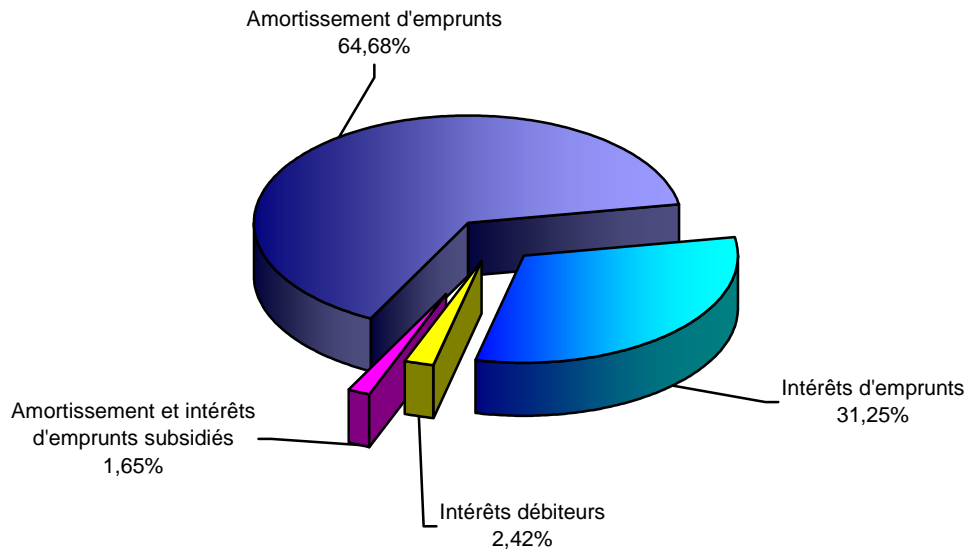
Les dépenses de transferts traduisent l'effort accru du Collège provincial dans beaucoup de secteurs de l'activité provinciale. Il en est ainsi dans le secteur économique, touristique, culturel, sportif, social, etc...

La contribution provinciale à l'action de l'agence de développement (SPI+), les subventions à la Fédération du tourisme, les subsides aux institutions culturelles, les subsides à la promotion d'activités sportives et la formation de jeunes à la pratique sportive, les interventions à caractère social, en faveur des familles, des personnes âgées ou en détresse, les primes à l'installation de capteurs solaires, etc... constituent autant d'exemples qui servent à créer l'émulation dans l'ensemble de la Province de Liège.

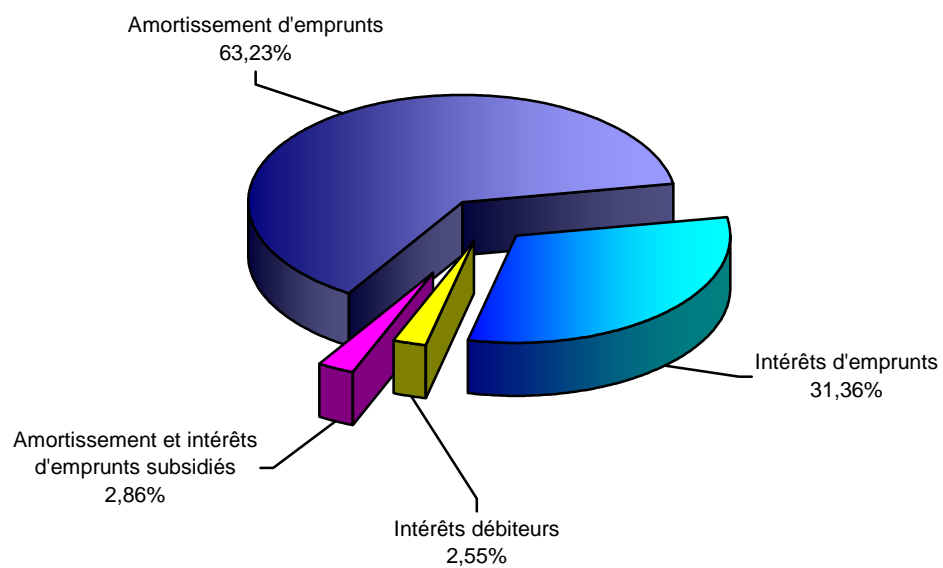
Il y a lieu de noter que c'est au niveau des dépenses de transferts qu'apparaissent la plupart des actions de partenariat réalisées en collaboration avec la Région wallonne, reprises dans le plan triennal de partenariat conclu pour les années 2004-2005-2006.

DEPENSES DE DETTE

REPARTITION DES DEPENSES 2005 PAR OBJET



REPARTITION DES DEPENSES 2006 PAR OBJET



Il est à noter une relative stabilité de dépenses de dette par rapport à l'ensemble des autres dépenses (8,34% en 2005 pour 7,69% en 2006).

La diminution de la part des dépenses de dette dans les dépenses globales résulte du fait d'un remboursement anticipatif, en 2005, de la tranche 2006 de l'emprunt contracté en vue de procéder au remboursement anticipé des sommes restant dues dans le cadre de l'assurance viagère souscrite auprès de la société Ethias et relative aux pensions du personnel enseignant subventionné (3.881.833,00).

Le "gain budgétaire" engendré par ce remboursement anticipé de la tranche 2006 de cet emprunt permet d'englober l'augmentation des charges relatives aux emprunts en cours et des nouveaux emprunts prévus pour financer les dépenses d'investissement.

Néanmoins, ces charges de dette sont parfaitement maîtrisées et leur augmentation reste dans des proportions supportables pour les finances provinciales.

Il y a lieu de remarquer qu'une somme de 7.339.438,00 € est transférée du budget ordinaire vers le service extraordinaire en vue du financement d'investissements sans recourir à l'emprunt.

Province de Liège



BUDGET EXTRAORDINAIRE 2006

ASPECT GENERAL

L'aspect général du budget extraordinaire 2006 se présente comme suit :

1.- Dépenses du budget extraordinaire :

- Dépenses de transferts :	4.471.252,00 €
- Dépenses d'investissements :	20.366.933,00 €
- Dépenses de dette :	4.110.000,00€

Soit un total de 28.948.185,00 €

2.- Recettes du budget extraordinaire :

- Recettes de transferts :	3.434.414,00 €
- Recettes d'investissements :	64.530,00 €
- Recettes de dette :	18.090.357,00 €

Soit un total de 21.589.301,00 €

Le résultat de l'exercice propre, soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, est donc de – 7.358.884,00 €.

Le résultat global de l'exercice 2006, constitué du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements, présente un boni de 6.517,61 €.

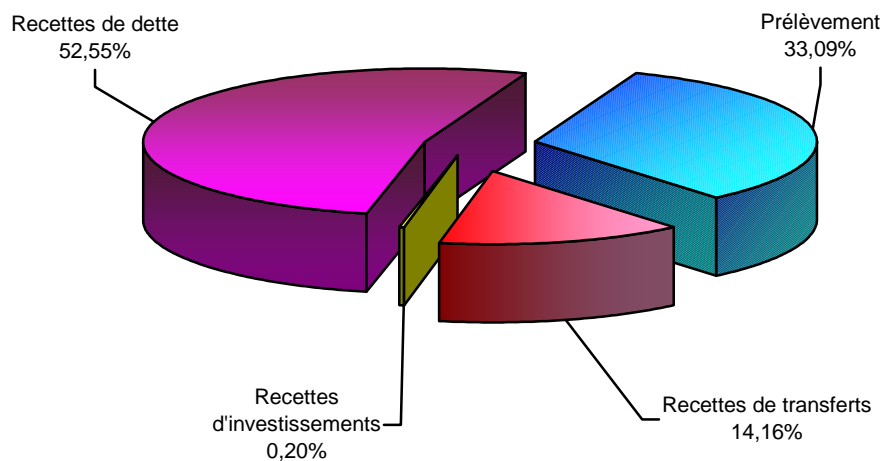
RECETTES EXTRAORDINAIRES 2006

Les recettes extraordinaires sont classées sous trois rubriques :

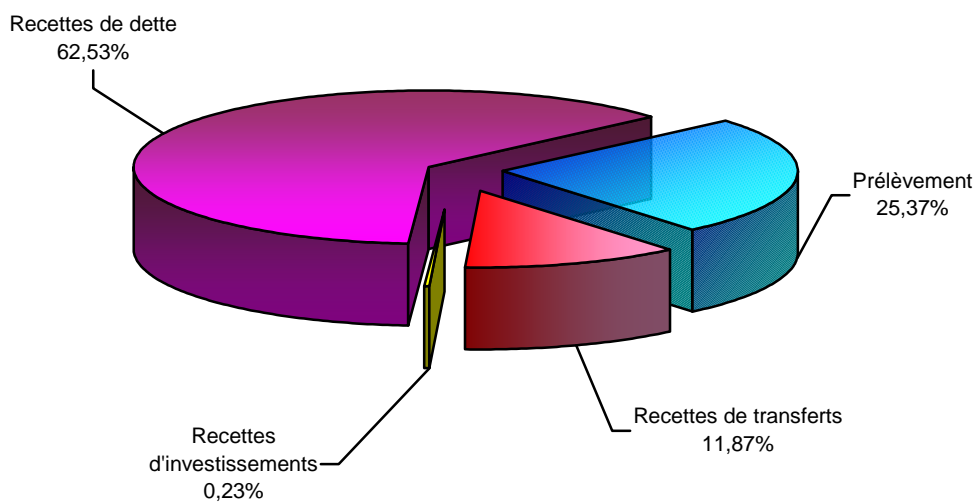
- 1. Transferts : apparaissent sous cette rubrique, les capitaux octroyés par des tiers et destinés au financement des dépenses d'investissements. Exemples : subsides en capital obtenus, dons ou dédommagement en capital.*
- 2. Investissements : il s'agit essentiellement du produit de la vente de patrimoine immobilisé de la province. Exemples : ventes de terrains, de bâtiments, de biens meubles durables,...*
- 3. Dette : sont repris sous cette appellation, les recettes d'emprunts contractés par la province, le remboursement des crédits octroyés et des participations. Exemples : emprunts part province, vente de fonds publics, d'obligations ou de participation dans les entreprises.*

RECETTES EXTRAORDINAIRES 2006

REPARTITION DES RECETTES EXTRAORDINAIRES 2005



REPARTITION DES RECETTES EXTRAORDINAIRES 2006



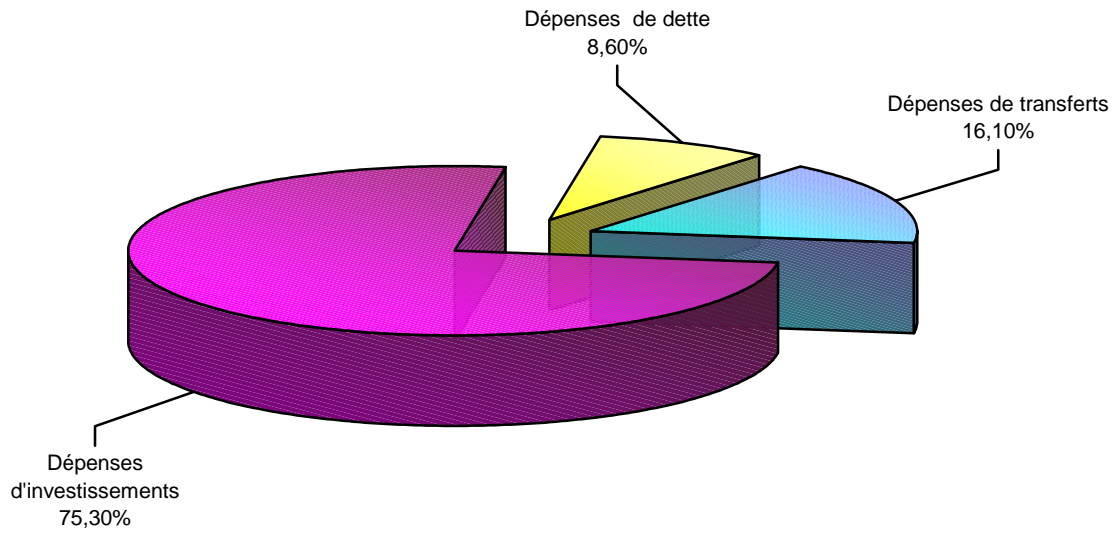
DEPENSES EXTRAORDINAIRES 2006

Les dépenses extraordinaires sont réparties en trois catégories :

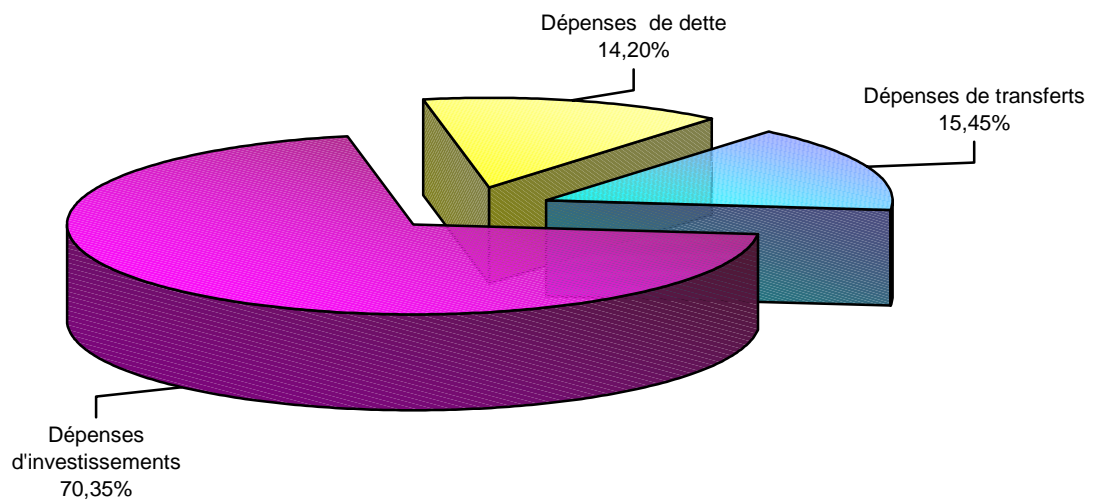
- 1. Transferts : ces dépenses couvrent les moyens financiers, les capitaux affectés par la province à titre de participation dans des investissements réalisés par des tiers. Exemples : subsides à des asbl pour l'achat de biens d'équipement durables,...*
- 2. Investissements : il s'agit de dépenses afférentes aux investissements mobiliers et immobiliers. Exemples : achat de terrains et bâtiments, aménagement d'immobilisés,...*
- 3. Dette : sont repris sous cette rubrique les crédits octroyés et les prises de participations. Exemples : prêts à la construction, aux jeunes ménages, d'études,...*

DEPENSES EXTRAORDINAIRES 2006

REPARTITION DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES 2005



REPARTITION DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES 2006



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2006 PAR GRANDS DEPARTEMENTS

1 Administration générale

Acquisition d'autres machines et matériel	900.000,00
Acquisition de mobilier	1.034.500,00
Acquisition de machines de bureau	100.000,00
Acquisition de matériel de transport	600.000,00
Acquisition de matériel de cuisine	75.000,00

2 Services généraux

Service provincial des Bâtiments - Travaux d'intérêt général - Climatisation	1.420.000,00
Service Informatique central – Matériel Informatique : acquisition. - Acquisition Logiciel médiathèque	1.560.331,00

3 Ordre public et sécurité

SRI - Acquisition de matériel à mettre à disposition des services régionaux d'incendie, en partenariat avec la Région Wallonne	2.289.438,00
--	--------------

4 Industrie et Energie

Libération capital 2006 : SPI +	750.000,00
---------------------------------	------------

5 Tourisme

Auberge de Logne – divers travaux	148.000,00
Château de Harzé - divers travaux	215.000,00
Equipement touristique	743.680,00

6 Agriculture

Inspection des Services Agricoles	47.500,00
Station d'analyses agricoles - divers travaux	83.500,00
CIAP (mise aux normes réglementaires des infrastructures- report 2005)	600.000,00

7 Enseignement

Affaires générales

Fonds d'équipement pédagogique (projets subsidiés)	1.440.000,00
Marchés de peinture dans les établissements scolaires	750.000,00
Marchés de travaux de sécurité dans les établissements scolaires	250.000,00
Equipement didactique	700.000,00
Prêts d'études	200.000,00
Centres provinciaux psycho-médico-sociaux - PMS Verviers : Techniques spéciales	150.000,00
Internats : divers travaux	333.000,00

Enseignement secondaire de plein exercice

Athénée provincial Guy Lang de Flémalle - divers travaux	95.000,00
Ecole polytechnique de Herstal - divers travaux	469.000,00
Ecole polytechnique de Huy - divers travaux	119.500,00
I.P.E.S. de Huy - divers travaux	112.000,00
I.P.E.S. de Seraing - divers travaux	150.000,00
I.P.E.S d'Ougrée - divers travaux	85.000,00
Ecole polytechnique de Seraing - divers travaux	115.000,00
Ecole polytechnique de Verviers - divers travaux	82.700,00
Paramédical - Liège : réparation châssis - 1 ^{ère} phase	20.000,00
I.P.E.S Hesbaye - divers travaux	107.000,00

Enseignement secondaire de promotion sociale	
IPEPS Verviers - Pose de stores anti-solaires	10.500,00
Enseignement supérieur non universitaire	
Haute école Rennequin Sualem - La Reid : Fermeture de la 1 ^{ère} phase	750.000,00
Isil : divers travaux	100.000,00
Haute école André Vésale - Acquisition propriété Godefroid Kurth	163.000,00
Salle des fêtes : chauffage, ventilation, climatisation	230.000,00
Enseignement pour handicapés	
I.P.E.S spécial Micheroux – divers travaux	91.000,00
<u>8 Jeunesse, Culture, Loisirs, Culte et Laïcité</u>	
Service de la Jeunesse	
Divers travaux	58.500,00
Services de Affaires culturelles	
Acquisition d'œuvres d'art	30.000,00
Bibliothèque	
Rafraîchissement locaux - Dédoublément tuyaux descente toiture – partie Chiroux	64.000,00
Complexe sportif de Naimette-Xhovémont	
Revêtement de la piste – réparation mur	290.000,00
Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	
Pompe immergée	23.000,00
Musées	
Musée de la Vie Wallonne – travaux et équipements	1.881.461,00
Château de Jehay : - Restauration de la tour du porche	200.000,00
- Sécurisation installation électrique	75.000,00
- Divers travaux d'entretien	25.000,00
- Toiture tours du château	300.000,00
- Remise en état de l'amenée principale	85.000,00
Eglise Saint-Antoine : - Peinture de la voûte du chœur et réfection des vitraux (échafaudage)	100.000,00
Edifices classés	
Participation aux frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	66.931,00
Participation aux frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics	483.392,00
Participation aux frais de grosses réparations et de restauration d'églises et presbytères classés des fabriques d'églises	743.680,00
Participation aux frais de grosses réparations et de restauration d'églises et presbytères classés des communes	743.680,00
<u>9 Action sociale et santé publique</u>	
Maison du Social : toiture principale - porte RF	40.000,00
Prêts aux jeunes ménages	60.000,00
Laboratoires	
Equiperment : report partie 3 ^{ème} phase	530.000,00
Dépistage mobile - réparation parking - Immeuble Frankignoul : techniques spéciales	154.500,00
L'Accueil – Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux	
Sortie de secours dortoir	25.000,00
Hygiène et salubrité publiques	
Participation aux travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement	1.189.889,00
<u>10 Logement et aménagement du territoire</u>	
Participation dans l'aide au logement social	500.000,00
Prêts à la construction, à l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	3.100.000,00